

révision jugement résidence alternée

Par gaoulle4, le 14/08/2011 à 03:43

Bonjour,

Je suis divorcée (consentement mutuel) du père de ma fille de 9 ans 1/2 depuis 4 ans. Nous étions séparés depuis 2 ans avant de divorcer et nous pratiquions déjà la résidence alternée pour notre fille à raison d'une semaine chacun. Les relations avec mon ex-mari étaient correctes pour le bien de notre fille jusqu'à il y a de ça 2 ans où il s'est mis en ménage avec une femme avec laquelle ma fille ne s'entend pas. Son père délaisse sa fille depuis qu'il est avec cette femme, ce qui n'était pas le cas avec ses précédentes compagnes. Il ne fait aucune activité avec elle, il s'en occupe peu, la confie très souvent à ses parents, etc. Ma fille en souffre, elle est suivie par une psychologue dans un CMPEA. Elle m'a récemment confié qu'elle ne se sentait pas à sa place chez son père qui va bientôt se marier avec sa compagne. Elle souhaite vivre chez moi et voir moins son père. Mais tout celà, elle n'arrive pas à le dire ni à son père, ni à sa psychologue car elle me dit avoir peur de lui, dans le sens où elle le décevrait et elle a aussi très peur des disputes et affrontements que ça pourrait causer entre son père et moi. Je pense depuis longtemps à demander la garde de ma fille et qu'elle voit son père un week-end sur 2 et la moitié des vacances car d'une part les relations et la communication entre lui et moi sont devenus impossibles et d'autre part (c'est le plus important je pense) ma fille souffre de la situation actuelle. Ma fille aime malgré tout beaucoup son père et en a besoin, c'est pourquoi ce qu'il pourrait penser de son désir de le voir moins l'importe énormément d'où son blocage je pense pour dire "officiellement" ce qu'elle souhaite. J'ai donc peur qu'elle n'arrive pas à exprimer ce qu'elle veut vraiment devant un juge et d'autant plus qu'elle n'arrive pas à le confier non plus à sa psychologue qui ne fera donc pas non plus de rapport écrit dans ce sens. Clairement, j'ai peur que si je demande la révision du jugement concernant la garde, les arguments soient insuffisants auprès d'un juge car ils seraient issus de ma seule parole. Et pire, j'ai peur que son père demande en retour la garde et qu'elle lui soit accordée. Est-ce possible? Qu'en pensez vous? Merci.

Par **Domil**, le **14/08/2011** à **04:25**

Donc il n'y aura que vous qui direz que votre fille ne veut plus la résidence alternée, juste au moment où votre ex se remarie ... si vous voyiez ça de l'extérieur, que penseriez-vous ? A 9 ans et demi, elle est capable de comprendre que si elle refuse d'en parler à son psy, alors elle devra continuer à aller une semaine sur deux chez son père

Par gaoulle4, le 14/08/2011 à 18:45

Oui, c'est justement mon problème, qu'on puisse croire autre chose que la vérité ou mal comprendre mes intentions. Son père a déjà eu d'autres compagnes avec qui ma fille s'est bien entendues et ça ne me pose absolument aucun problème. Pour ma part je suis remariée depuis bientôt 2 ans donc sentimentalement parlant, je n'en ai rien à faire de lui, c'est pas par jalousie gratuite que je souhaite faire réviser le jugement, c'est parce que ma fille m'en a parlé et qu'elle souffre de la situation actuelle. Mais étant donné que ma fille sera certainement dans l'impossibilité de dire ce qu'elle veut vraiment quitte à en souffrir, ma vraie question est de savoir s'il est possible malgré tout d'avoir sa garde, même sans son témoignage, ni le rapport écrit de sa psy allant dans ce sens.

Par Domil, le 14/08/2011 à 21:49

Vous n'avez donc aucun argument. Peu importe la vérité, le fait demeure que vous, la mère, demanderez la résidence exclusive de l'enfant, sans avoir aucun argumen, juste au moment où votre ex se remarie.

Par gaoulle4, le 15/08/2011 à 10:57

Je crois que vous n'avez pas bien compris, ma fille est suivie par un psy depuis presque 1 an et j'ai su seulement il y a 15 jours qu'il comptait se remarier peut-être l'année prochaine. Or les démarches et le mal être de ma fille datent d'il y a près d'un an!Donc vous ne comprenez pas que son remariage n'a rien à voir dans l'histoire, je ne fais absolument pas ça pour moi! Et mes arguments viennent de la demande de ma fille et de faits réels.

Par Domil, le 15/08/2011 à 11:12

Mais vous ne comprenez pas, ce n'est pas ce que JE pense, c'est ce qui va paraitre devant le juge, c'est ce que le père pourra dire au juge pour contrer votre demande.

Pour supprimer une résidence alternée, il faut démontrer que c'est dans l'intérêt de l'enfant, que la résidence alternée est néfaste pour lui

Par Visiteur, le 22/08/2011 à 15:45

juste une question... en avez vous parlé avec votre ex ? est il tout simplement conscient de la situation ?

Par gaoulle4, le 23/08/2011 à 10:54

Mon ex est très conscient des problèmes de ma fille mais les nie, il refuse de l'accompagner cher la psy. J'ai aussi essayé de lui proposer un rendez-vous en médiation pour discuter car la communication est impossible mais il refuse également. Ensuite concernant le fait que sa fille veuille vivre chez moi, il ne le sait pas justement car elle n'arrive pas à le lui dire. Elle est simplement arrivée à lui parler il y a 2 mois du fait qu'elle en avait marre de dormir à droite à gauche chez ses grands parents paternels (divorcés) quand elle est chez lui mais il a refusé de changer quoi que ce soit. Enfin pour le fait que j'envisage peut-être de demander la révision du jugement il ne le sait absolument pas.